

ANNEXE A

Montréal 		Municipalité: _____	Arrondissement: _____
DEMANDE D'AUTORISATION DE FORAGE / FONÇAGE DE PIEUX SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE			
Section 1: OBJECTIFS DE L'AUTORISATION			
1 Vous protéger contre les risques de perforation d'une conduite principale lors des travaux (voir illustration ci-contre). Les conduites principales servent au transport de l'eau potable ou des eaux usées d'un quartier. Un tel accident pourrait avoir des conséquences graves (responsabilité financière, dommages à votre propriété, coupure de service dans votre quartier).			
2 Identifier et cartographier les installations privées souterraines afin de les prendre en compte lors de travaux futurs de forage de tunnels requis pour le développement des réseaux d'eau potable ou d'eaux usées.			
Section 2: ÉTAPES À SUIVRE			
1 Rendez vous au comptoir de permis de votre arrondissement ou municipalité, demandez une copie du plan "Compilation numérique eau (CNE)" sur lequel apparaît votre propriété et vérifiez, avec l'aide du préposé au comptoir de permis, si une conduite principale passe sous votre terrain ou sous un terrain voisin. Les conduites principales sont identifiées avec un « A » (voir figure ci-contre).			
2 Si votre projet correspond à l'une des trois situations ci-dessous, vous devez remplir ce formulaire.			
		Oui	Non
Une conduite principale d'eau passe sous votre terrain ou sous celui d'un de vos voisins.		☐	☐
Une conduite principale d'égout passe sous votre terrain ou sous celui d'un de vos voisins.		☐	☐
Vous forez/foncez des pieux à plus de 15 m de profondeur ET il restera une installation permanente dans le sol (exemple : géothermie, captage d'eau souterraine).		☐	☐
3 Retourner le formulaire dûment rempli au comptoir de permis au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux.			
Section 3: IDENTIFICATION ET DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE			
Madame ☐ Monsieur ☐			
Nom du propriétaire: _____		Code postal: _____	
Adresse: _____		Téléphone: _____	
Courriel: _____			
# de lot: _____			
Le propriétaire est responsable du coût de réparation des dommages aux conduites ou aux ouvrages de compétence d'agglomération qui sont situés sur sa propriété qui pourraient résulter de l'exécution des travaux pour lesquels une autorisation était exigée.			
Je, soussigné _____, déclare par la présente que les renseignements inscrits ci-dessus sont complets et exacts et que, si l'autorisation m'est accordée je me conformerai aux conditions de l'autorisation de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.			
Signature du propriétaire: _____		Date: _____	
Section réservée à l'administration de la demande			
Nom de l'intervenant de la municipalité ou de l'arrondissement: _____			
Adresse: _____			
Téléphone: _____			
Adresse courriel: _____			
Présence de conduite principale d'aqueduc à proximité		Nom de l'intervenant de la DEP:	
Oui ☐	Envoi de la demande Direction de l'eau potable à l'adresse courriel: DEP_Demande_Forage-Excavation@ville.montreal.qc.ca	Avis de la DEP	
Non ☐	Date: _____	Autorisation ☐	
		Refus ☐	
Présence de conduite principale d'égout à proximité		Nom de l'intervenant de la DEEU:	
Oui ☐	Envoi de la demande DEEU à l'adresse courriel: deeu_demande_forage_excavation@ville.montreal.qc.ca	Avis de la DEEU	
Non ☐	Date: _____	Autorisation ☐	
		Refus ☐	
Installation permanente à plus de 15 m de profondeur		Nom de l'intervenant de la Géomatique:	
Oui ☐	Envoi de la demande Division de la géomatique: geomatique_montreal@ville.montreal.qc.ca	Avis de la Division de la géomatique	
Non ☐	Date: _____	Autorisation ☐	
		Refus ☐	
		Inscription au registre confirmé	
		Travaux autorisés	
		Travaux refusés	
		Date: _____	

Montréal DEMANDE D'AUTORISATION DE FORAGE / FONÇAGE DE PIEUX SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Section 4: LOCALISATION DES TRAVAUX

À faire remplir par l'entrepreneur que vous avez mandaté pour réaliser les forages / fonçages de pieux

1 Pour un forage / fonçage de pieux à risque:

Demandez au consultant ou à l'entrepreneur que vous avez mandaté pour réaliser les travaux d'indiquer les items suivants sur un plan CNE et joignez le à cette demande d'autorisation (voir la figure ci-dessous):

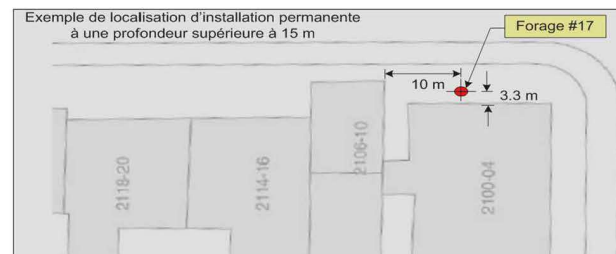
- la localisation et identification des forages / fonçages de pieux ;
- les distances entre le forage / fonçage de pieux et la conduite d'eau ou d'égout principale;
- une zone d'interdiction égale à 1,5 mètres plus un demi diamètre de la conduite de chaque côté de la paroi extérieure de la conduite. Par exemple, si la conduite a un diamètre de 16" (400 mm), il est interdit de forer ou de foncer des pieux dans une zone qui s'étend à 1.7 m de chaque côté de la paroi extérieure de la conduite ou 1.9 m de part et d'autre du centre de la conduite (voir le croquis ci-dessous).



2 Pour une installation permanente à plus de 15 m de profondeur:

Demandez au consultant ou à l'entrepreneur que vous avez mandaté d'indiquer les items suivants sur un plan CNE et joignez le à cette demande d'autorisation (voir figure ci-dessous):

- la localisation et identification des forages / fonçages de pieux;
- une mesure de distance par rapport à un repère visuel (exemple: mur d'un bâtiment, borne d'incendie);
- une deuxième mesure de distance par rapport à un autre repère visuel (veuillez noter que pour permettre la localisation du forage / fonçage de pieux, les axes de la première et de la deuxième mesure doivent se croiser, ils ne peuvent être parallèles).



3 Demandez à l'entrepreneur que vous avez mandaté pour réaliser les travaux de préciser les renseignements demandés au tableau ci-dessous:

# d'identification du forage / fonçage de pieux sur le croquis	# Forage / fonçage de pieux	# Forage / fonçage de pieux	# Forage / fonçage de pieux	# Forage / fonçage de pieux	# Forage / fonçage de pieux	# Forage / fonçage de pieux
Installation permanente	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Type d'installation	Géothermie ☐ Captage d'eau souterraine ☐ Autre (spécifiez):	Géothermie ☐ Captage d'eau souterraine ☐ Autre (spécifiez):	Géothermie ☐ Captage d'eau souterraine ☐ Autre (spécifiez):	Géothermie ☐ Captage d'eau souterraine ☐ Autre (spécifiez):	Géothermie ☐ Captage d'eau souterraine ☐ Autre (spécifiez):	Géothermie ☐ Captage d'eau souterraine ☐ Autre (spécifiez):
Forage à angle (si oui, joindre patron de forage)	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Profondeur (m)						
Diamètre (m)						
Date du forage / fonçage de pieux: (AAAA-MM-JJ)						
Plage horaire: (de 18h00 à 18h00)						

Section 5: IDENTIFICATION ET DÉCLARATION DE L'ENTREPRENEUR

À faire remplir par l'entrepreneur que vous avez mandaté pour réaliser les forages / fonçages de pieux

Nom de l'entrepreneur: _____

adresse: _____ Code postal: _____

Courriel: _____ Téléphone: _____

de licence RBQ: _____

Avenant de la Ville de Montréal déposé: ☐ Montant de garantie: _____ Date d'échéance de l'assurance: _____

(Preuve d'assurance-responsabilité aux termes de laquelle l'entrepreneur et la Ville de Montréal sont coassurés, au montant de 2 000 000\$)

Je, soussigné:

- m'engage à maintenir en vigueur la police citée ci-dessus durant toute la durée des travaux;
- déclare par la présente que les renseignements inscrits au tableau ci-dessus et sur le plan CNE joint à cette demande sont complets et exacts.

Signature de l'entrepreneur: _____ Date: _____